Montagny INFO

DOSSIER

EAU
SOURCE DE VIE

Soutien
La région soutient notre territoire

Accessibilité
de la mairie

Enfance Jeunesse

MONTAGNY

JANVIER 2024

LA MONTAGNE EN PARTAGE

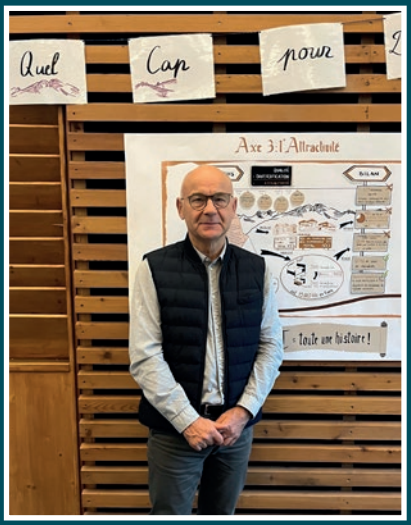

Roland DRAVET, maire et suppléant du Président du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Tarentaise Vanoise, lors de la présentation des différents scénarii sur l'avenir du SCOT au forum du 8 novembre 2023 à Aigueblanche.

Pour joindre la mairie :
04 79 24 50 21

Horaires
Lundi et vendredi
8h30 - 12h / 13h30 – 17h
Mardi et mercredi
13h30 – 17h
Jeudi
Fermé

Retrouvez les informations sur
www.montagny-tarentaise.com

Pour nous écrire
mairie@montagny-tarentaise.com

Directeur de la publication
Roland DRAVET
Rédaction
Roland DRAVET
Maryline LABARRE
Anne-Marie ROCHE
Patricia SUINO
Crédits photos
Roland DRAVET / Elisabeth GAYARD / Maryline LABARRE
Anne-Marie ROCHE / Patricia SUINO
Parution
Janvier 2024
Tirage : 500 ex
Mis en page : Jane Band
Imprimeur : Borlet
Photo de couverture :
cascade de la Roche

Edito

Chères Montagnolaises, Chers Montagnolais,

Le bulletin municipal de janvier 2023 vous présentait les différents projets d'urbanisation que les élus allaient initier pour offrir des possibilités de logements aux nouvelles générations. Sur le site de l'ancienne école du Plan, deux lots ont été vendus et les permis de construire délivrés. Entre la Roche et le Plan, les travaux de viabilisation ont été faits pour la création à terme de 5 maisons d'habitation ; 1 permis de construire a été délivré à ce jour.

Au chef-lieu, la procédure de création du lotissement suit son cours avec une enquête d'utilité publique prévue cet hiver.

Pour les années à venir, le changement climatique et la raréfaction de la ressource en eau nous amènent à revoir les priorités et les orientations du mandat.

C'est pourquoi, les élus et le secrétariat de Mairie ont passé beaucoup de temps sur le foncier en 2023, pour rendre possible l'important projet de renouvellement de la conduite d'adduction d'eau vétuste, qui dessert les villages.

Ainsi, dès le printemps 2024, le groupement d'entreprises BIANCO / CSTP va pouvoir donner un début d'exécution à la 1ère tranche de travaux. Cela va permettre de sécuriser la ressource en eau de la commune pour les décennies à venir.

Dans le bulletin, vous découvrirez que le patrimoine a été à l'honneur dans le cadre d'un concours national.

Nous vous présentons également 2 projets qui vont engager les élus pour plusieurs années : la rénovation énergétique du groupe scolaire et la nécessité de revoir l'accessibilité de la mairie pour les personnes à mobilité réduite avec la création d'une nouvelle entrée.

Au-delà de ces nouveaux projets, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se dévouent au quotidien, pour aider les autres, pour animer des évènements dans nos villages afin de contribuer au maintien du lien social entre les habitants.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite tous mes vœux de santé et bonheur pour l'année 2024.

Le Maire,

Roland Dravet

Sommaire

P2 — Edito
P3 — Actualités en bref
P4 — Travaux 2023
P6 — **DOSSIER : une conduite d'eau, un bien commun**
P8 — Projets
P9 — Patrimoine
P10 — Cadre de vie : point sur la fibre optique et les autorisations d'urbanisme
P11 — Communauté de communes : les biodéchets et la maison de l'enfance
P12 — Vie municipale : Police municipale et services techniques
P13 — Enfance Jeunesse
P14 — Tribune des associations
P16 — Infos hivernales - État civil

Présentation d'un panneau d'interprétation au Villard

SIGNATURE CONTRAT RÉGION

La Région, soutien de notre territoire

La commune a profité de l'arrivée de l'été pour mettre en avant son projet d'aménagement d'une aire de départ de randonnée au Villard. Cet espace, aménagé d'un panneau de départ des sentiers et du mobilier d'interprétation, a pu être réalisé grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'État et du Département. Mercredi 21 juin a été l'occasion pour le vice-président du Conseil régional Fabrice PANNEKOUCKE et la conseillère régionale Séverine VIBERT, de présenter et de signer le contrat Région avec les communes du territoire de Val Vanoise. Ce fut également l'opportunité pour M. PANNEKOUCKE d'expliciter l'ensemble des aides possibles pour notre territoire.

CADRE DE VIE

Maisons fleuries

La commune poursuit son encouragement auprès des particuliers à l'embellissement et au fleurissement du cadre de vie. Quatorze foyers ont été récompensés par un bon, d'une valeur de 50€, pour l'achat de plants de fleurs au printemps 2024.
Pour cette nouvelle année, laissez parler votre imagination en faisant de votre espace de vie, un lieu où fleurs et arbustes seront les messagers de votre créativité. Pas besoin d'avoir la « main verte ». Quelques graines, un peu d'eau et un brin d'imagination...

Départ du trail devant l'église de Montagny, chef-lieu

SPORT - TRAIL

1, 2, 3 partez !

62, c'est le nombre de participants à la 2ème édition du Trail des Bois au départ de Montagny, qui a eu lieu le dimanche 18 juin, organisé par Vallée de Bozel Tourisme. Les traileurs ont pu arpenter les pentes herbeuses, les sentiers en forêt entretenus et préparés bénévolement par des Montagnolais. Montagny offre un terrain de jeu si vaste ! Course physique et technique, la commune souhaite féliciter les coureurs et bénévoles. La relève est bien assurée à la vue des podiums réalisés par les petits champions de Montagny sur la Course des Enfants.

CÉRÉMONIES

Au nom de la Mémoire... en musique

La commune de Montagny remercie la Clique Municipale qui anime les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Elle accompagne le cortège composé des anciens combattants, d'une délégation des sapeurs-pompiers de Bozel, du maire Roland Dravet et ses élus. Les élèves de l'école primaire ont décoré le monument aux morts pour le 11 novembre et également lu des poèmes.
À l'issue de ces commémorations, les habitants étaient conviés au restaurant les Boutons d'Or pour le vin d'honneur.

La Clique Municipale

Travaux d'insonorisation du restaurant scolaire

Des travaux, pour améliorer l'acoustique du restaurant scolaire, ont été réalisés cet été. Un nouveau faux plafond et des panneaux muraux, sous forme de capteurs acoustiques, ont été installés sur tous les murs du réfectoire.

Pour un montant de 12 966 €

Agriculture

En 2023, la zone du Parchit a fait l'objet de travaux de broyage des souches et d'ensemencement afin de reconquérir des surfaces d'alpage pour le groupement pastoral.

Aire de jeux du Chef-Lieu

1ère phase 2023 :
mise en place d'une clôture pour délimiter la zone de jeux.

2ème phase 2024 :
installation des jeux.

Mise en place de la nouvelle clôture de délimitation de l'aire de jeux

Viabilisation des terrains entre le Plan et la Roche

Compte tenu des difficultés croissantes de se loger dans la vallée, cette opération va permettre la construction à terme de 5 maisons, d'améliorer la défense incendie du secteur et d'assurer l'éclairage public de la voirie communale. Un permis de construire a été délivré à M. et Mme DUPUY.

Cette opération bénéficie des subventions de l'Etat et du Département.

POINT SUR LE PLANNING DU LOTISSEMENT LES NOYERS

2023-2025
Enquête d'utilité publique

Automne 2025
- Signature des promesses de vente
- Travaux de viabilité

Hiver 2025-2026
Instruction des demandes de permis de construire

À partir de 2026
Construction des maisons d'habitation
(À ce jour, la commune est en possession de 35 demandes d'achat de terrain à bâtir)

SUITE AUX TRAVAUX SUR LE SITE DE L'ANCIENNE ÉCOLE DU PLAN,

2 permis de construire d'habitation principale ont été délivrés pour :
- BLANC Sarah et FANCELLI Florian
- SULLICE Diane et ANQUETIL Mathieu

RÉSEAUX

TRAVAUX
- Mise en place de la télégestion (débits des compteurs et niveau d'eau communiqués tous les quarts d'heure) sur tous les réservoirs de Montagny.
- Installation d'une antenne au chef-lieu pour télérelever tous les compteurs des habitants.
- Changement des compteurs chez les particuliers.

ASSAINISSEMENT
- Étude assainissement du secteur des Chenêts.
- Dévoiement d'une conduite d'eaux usées à la Roche à la suite d'un sinistre sous un garage.

INCENDIE ET PLUVIALE
- Mise en place d'une lyre incendie au réservoir du chef-lieu.
- Réfection d'un drain sur toute la longueur du stade de football.

Une conduite d'eau, un bien commun

L'eau fait partie de notre quotidien et de notre environnement à Montagny

L'eau potable est captée dans notre milieu naturel. Une dizaine de captages permet l'approvisionnement de la commune ; les plus importants sont ceux de Verrochas à 1735 m d'altitude, des Grandes Mouilles à 1538 m d'altitude et à l'entrée du Villard. L'enjeu, aujourd'hui, consiste à pérenniser la ressource et à optimiser la gestion de l'eau afin de répondre aux contraintes réglementaires et de satisfaire les besoins pour les décennies à venir. L'évolution climatique se traduit à notre niveau par un déficit chronique d'enneigement et des périodes de sécheresse. C'est pourquoi un plan pluriannuel d'investissement est devenu indispensable dans ce domaine.

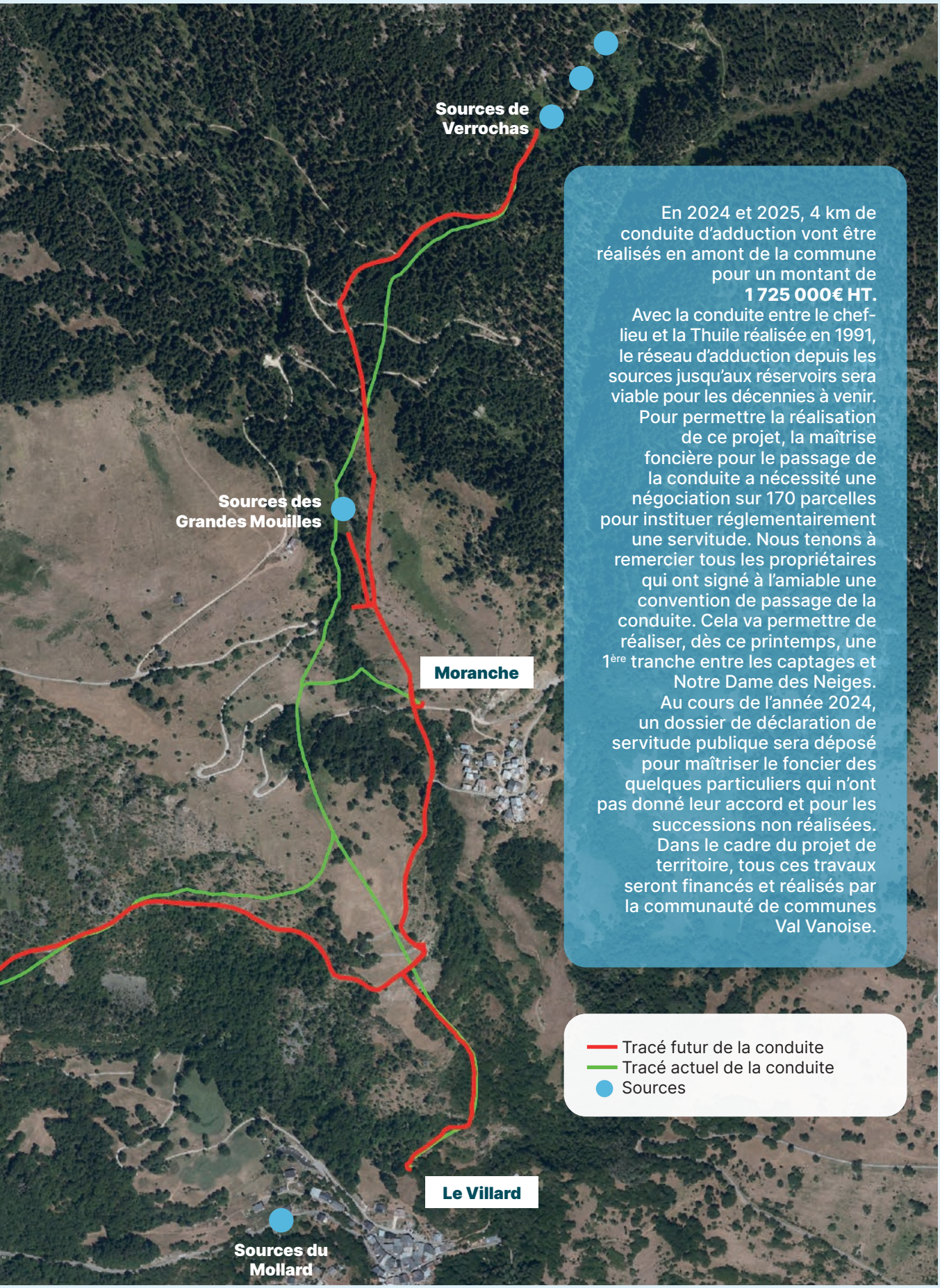

En 2024 et 2025, 4 km de conduite d'adduction vont être réalisés en amont de la commune pour un montant de **1 725 000€ HT.**
Avec la conduite entre le chef-lieu et la Thuile réalisée en 1991, le réseau d'adduction depuis les sources jusqu'aux réservoirs sera viable pour les décennies à venir.
Pour permettre la réalisation de ce projet, la maîtrise foncière pour le passage de la conduite a nécessité une négociation sur 170 parcelles pour instituer réglementairement une servitude. Nous tenons à remercier tous les propriétaires qui ont signé à l'amiable une convention de passage de la conduite. Cela va permettre de réaliser, dès ce printemps, une 1ère tranche entre les captages et Notre Dame des Neiges.
Au cours de l'année 2024, un dossier de déclaration de servitude publique sera déposé pour maîtriser le foncier des quelques particuliers qui n'ont pas donné leur accord et pour les successions non réalisées.
Dans le cadre du projet de territoire, tous ces travaux seront financés et réalisés par la communauté de communes Val Vanoise.

Rénovation énergétique du groupe scolaire

Les importantes augmentations du coût des énergies et le plan d'aides à la rénovation énergétique des Écoles, initié par l'État en septembre 2023, ont conduit les élus à confier une mission d'étude au cabinet IMHOTEP pour connaître les actions à réaliser.

La commune pourra envisager les travaux suivants :

- Isolation et réfection de la toiture et de la toiture terrasse
- Changement des portes et fenêtres avec isolation des façades et du vide sanitaire
- Changement de la chaufferie avec chaudière à pellets bois
- Installation de panneaux solaires photovoltaïques et une ventilation double flux.

Esquisse de travail avec une nouvelle entrée de la mairie

Accessibilité de la mairie et aménagement d'une place de village

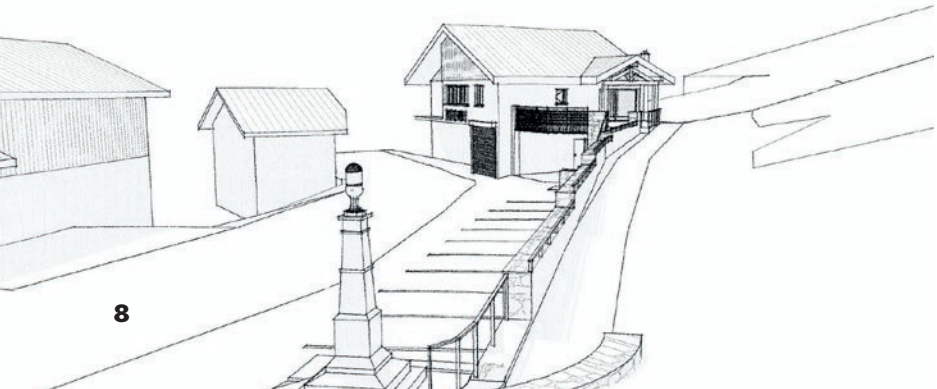

Pour permettre un accès facile (PMR, Personne à Mobilité Réduite) à la mairie pour toute la population, il est possible de créer une nouvelle entrée sur la façade Est du bâtiment.

Suite à une concertation, en cours, avec la population, des esquisses du projet ont été réalisées par un cabinet d'architecture. Un cheminement piéton pour les personnes à mobilité réduite et pour l'accès aux jardins, pourrait être aménagé depuis l'église jusqu'à la terrasse de la façade Est de la mairie avec une pente maximale de 5%.

Mise en beauté pour Sainte Marguerite

C'est à l'occasion de l'inventaire du Patrimoine de la commune mené par Anne-Marie ROCHE, conseillère municipale en charge du patrimoine, et Philippe RAFFAELLI, conservateur des Antiquités et des objets d'art de la Savoie que la statue Sainte Marguerite, située dans la chapelle de Moranche, a été identifiée pour participer à un concours de conservation du patrimoine.

Il s'agit d'un concours national organisé par le Commissariat à l'énergie Atomique et aux Energies Alternatives et ARC-Nucléart (Atelier de Recherche et de Conservation) en partenariat avec l'Association des Maires de France. Son objectif est de permettre la conservation-restauration d'objets, majoritairement en bois, du patrimoine des communes françaises.

Nous avons eu la joie et la fierté d'apprendre en ce mois d'octobre que nous étions les lauréats de ce concours national, à l'unanimité des membres du jury ! C'est la statue de « Sainte Marguerite issant du dragon » de la chapelle de Moranche que nous avons présentée et qui a enthousiasmé le jury de spécialistes !

Après avoir été examinée, conditionnée par des expertes dignes des investigations de Sherlock Holmes, elle a pris la direction du CEA de Grenoble où elle va bénéficier, au sein de leurs ateliers ARC-Nucléart, des soins de spécialistes pour une durée de 3 à 4 ans.

Une cérémonie de remise des prix a eu lieu le 27 novembre dans les locaux du CEA de Grenoble. La commune de Montagny est très fière d'être ainsi représentée grâce à la richesse de son patrimoine !

À droite, les élus de Montagny
Pascal PESSOZ, 1er adjoint
Anne-Marie ROCHE, conseillère municipale en charge du patrimoine
Serge GAUDET, conseiller municipal

Préparation pour le conditionnement de Sainte Marguerite avant son départ pour Grenoble

Chapelle Saint Sébastien

La chapelle Saint Sébastien de Montagny a fait l'objet, cet automne, d'une réfection complète de sa toiture et du clocher.
Cette chapelle est déjà mentionnée dans un acte de 1447, elle est donc antérieure à cette date. Saint Sébastien étant invoqué contre la peste, la chapelle a probablement été construite lors des épidémies de la fin du moyen âge, entre 1340 et 1450.

Table d'orientation ND des Neiges

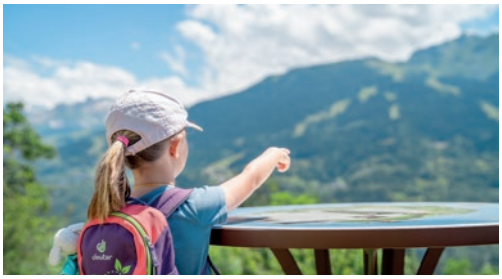

Nombreux sont les promeneurs qui ont comme destination la majestueuse chapelle Notre Dame des Neiges. Depuis ce printemps, ils peuvent bénéficier, d'une superbe table d'orientation pour se situer dans l'environnement de notre vallée. À l'aide du QR code gravé sur celle-ci, une visite virtuelle de la chapelle est même possible ! À noter que cette visite l'est également depuis le site internet de notre commune.

Chapelle Notre Dame des Neiges et sa table d'orientation

Fibre optique, où en est-on ?

Les travaux de Génie Civil ont été réalisés sur le CD89 pour permettre le raccordement en transport optique des armoires de rue situées à MONTAGNY.

Vous pouvez suivre sur le site **www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite** l'état de déploiement à votre adresse.

Vous pouvez, d'ores et déjà, contacter votre opérateur pour étudier votre raccordement à la fibre.

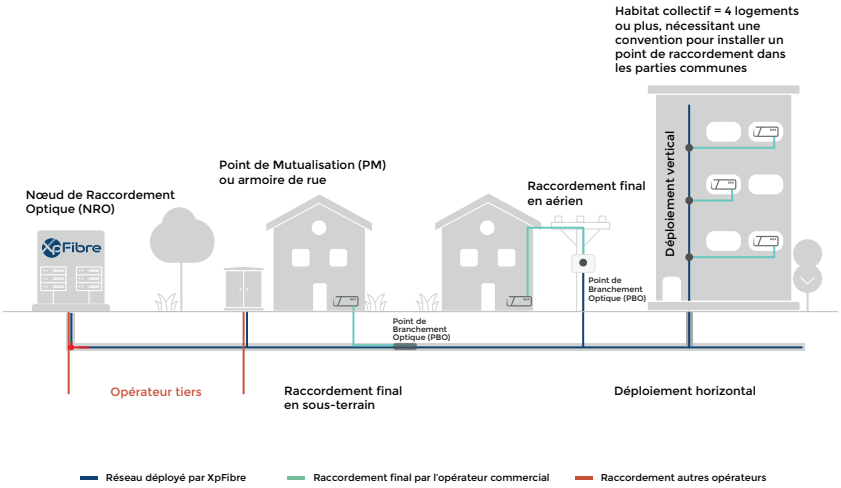

URBANISME

Rappel : quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

Dans le cadre d'un permis de construire
- pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface dépasse 150m².
- pour une extension > à 40m², il en est de même, si la surface du plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m²

TOIT
Réfection de toiture : DP

AUVENT, PRÉAU
< 5m² : aucune formalité
(Sous réserve de respecter les règles du PLU)
< 40 m² : DP
> 40 m² PC

AMÉNAGEMENT DES COMBLES ou tout autre aménagement en espace d'habitation < 5m² :
- Aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

PANNEAUX SOLAIRE
& VELUX : DP

GARAGE
< 5m² : aucune formalité
Sous réserve de respecter les règles du PLU)
< 40 m² : DP
> 40 m² : PC

CABANE
BOIS OU BÉTON
< 5m² : aucune formalité
Sous réserve de respecter les règles du PLU)
< 40 m² : DP
> 40 m² : PC

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE, PORTAIL : DP

VERANDA
TERRASSE COUVERTE
< 5m² : aucune formalité
Sous réserve de respecter les règles du PLU)
< 40 m² : DP
> 40 m² PC

Pour rappel, le droit de vue relève du code civil et non de l'urbanisme ; il n'est pas traité par la mairie dans l'instruction des dossiers. Il appartient au pétitionnaire de faire respecter son droit de vue.

Biodéchets – retour à la terre, un geste citoyen

Les biodéchets représentent le plus gros tonnage de déchets jetés dans les cuves Ordures Ménagères du territoire.

En 2024, conformément à la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) de 2020, le tri à la source des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. Les biodéchets non dangereux et biodégradables sont concernés : épluchures, produits de cuisine, restes de repas, jardin... Leur valorisation est un enjeu de taille pour réduire la production de gaz à effet de serre, puisqu'en compostant localement, ils ne sont pas transportés puis brûlés.

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, Val Vanoise s'organise pour proposer des solutions aux particuliers. À partir du printemps 2024, des composteurs seront mis à disposition gratuitement auprès des habitants du territoire (habitations individuelles et collectives) et des composteurs seront installés à proximité de certains Points d'Apport Volontaire du territoire.

Contact : Communauté de communes Val Vanoise service de la collecte – 04 79 55 03 34

RÈGLES DE BASE

CE QU'IL FAUT METTRE
Épluchures, herbes, feuilles, fleurs fanées, essuie-tout, filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs concassées, restes de repas.

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE
Fruits de mer, os et arêtes, agrumes en grande quantité, graisses et huiles, papiers de couleur ou glacés, déchets non organiques (plastique, verre, métaux, etc.).

La maison de l'enfance

Cette structure, située à Bozel à côté de la Maison de Santé, est gérée par la communauté de communes Val Vanoise et ouverte à tous les habitants du territoire.
Elle propose :

- Une **crèche.**
- Un **relais petite enfance** pour les parents et futurs parents qui peuvent bénéficier de conseils sur les modes de garde, sur la parentalité et la fonction de parent / employeur, des formations et conseils pour les assistantes maternelles et les gardes à domicile.
- Des **ateliers** pour les tout-petits accompagnés d'une assistante maternelle.
- Un **lieu d'accueil parent / enfant** avec un espace de jeux pour apprendre à grandir ensemble et un lieu d'échange entre parents et professionnels.
- Une **médiation familiale** ouverte aux adultes de familles en situation de rupture, de tensions.
- Un **point d'écoute** familles - parents - jeunes.
- Une **mission locale jeune.**
- Des **animations** pour les 0-3 ans et les 3-11 ans accompagnés d'un membre de la famille et pour les adultes.

Plus de renseignements auprès de LA MAISON DE L'ENFANCE
375 rue Jean Jaurès – direction de l'enfance | 04 79 55 02 59 | adminenfance@valvanoise.fr

Géraldine MONTGAZON et Julien LOUËT

POLICE MUNICIPALE

Une convention de mutualisation de service de police a été signée en 2023 avec la commune de Bozel. Les agents sont chargés de faire appliquer l'ensemble de la réglementation, en particulier les 3 arrêtés suivants :

- Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement 2023-030
- Arrêté interdisant la divagation et les déjections des chiens sur la commune 2023-029
- Arrêté portant fermeture des routes de montagne 2023-059

SERVICE TECHNIQUE

La commune a souhaité renforcer son équipe technique afin d'assurer l'entretien des voiries, des sentiers, des bâtiments, du fleurissement... Ce renforcement a débuté dès cet été, avec le recrutement saisonnier de M. Jean-Michel PACCALET et de deux jeunes du village (Lola FAVRE et Evan ROCHE). Il se poursuit avec l'arrivée au 1er décembre 2023 de M. Pierre-Philippe EXCOFFIER.

Fortes précipitations et inondations en décembre 2023 sur les ruisseaux des Eparays et du Dar

Déblaiement, par les employés communaux, des rochers et de la boue au départ de la piste de la Balme suite aux intempéries des 12 et 13 décembre 2023, qui ont occasionné des dégâts sur les voiries à la Thuile, sur le jeu de boules et sur les pistes d'accès à la Balme et Champ Ruel.

L'oratoire Saint Germanaz a été édifié pour protéger le village de la Thuile des inondations du ruisseau des Eparays. Les derniers débordements ravageurs connus datent de 1930 avant ceux de la nuit du 12 au 13 décembre 2023.

À l'école de MONTAGN-Art, année scolaire 2022-2023

C'est à la mode de Picasso, Keith Haring, Matisse, Murakami, Monet… et le temps d'une journée, que les élèves de Montagny ont exposé leurs œuvres d'art, au sein de l'école.

C'est à la suite d'une conférence et d'une lecture de l'album « Musette et Souricette » que les enseignantes du cycle élémentaire ont amené les écoliers à travailler sur l'art durant toute l'année scolaire. Les enfants ont pu découvrir les principales œuvres et techniques de ces grands artistes. Munis de pinceaux, pastels, craies, ciseaux, etc. les élèves ont créé leurs propres tableaux que les familles ont pu découvrir le vendredi 23 juin. Cette exposition s'est terminée par le spectacle des maternelles et un moment convivial au stade de foot avec la kermesse et des grillades.

ÉCOLE

Rentrée 2023-2024

Comme des milliers d'enfants, les petits montagnolais ont (re)pris le chemin de l'école. Cette rentrée est marquée par la nouvelle organisation du groupe scolaire Pierre Beroud. En effet, aujourd'hui il est composé de 2 classes comprenant différents niveaux suite à la décision de l'éducation nationale de supprimer une classe. Tout a été mis en œuvre pour accueillir au mieux les élèves.
Le lundi 4 septembre, les enfants et parents ont été accueillis par l'ensemble de l'équipe pédagogique autour du « café de rentrée ».

Sortie à Paris

La commune a financé 1/3 du projet qui s'élevait à **7 031,33€**

Participation APE :	2 347,33€
Mairie :	2 344€
Familles :	2 000€
Région :	340€

Les élèves du primaire sont partis découvrir la capitale du 4 au 6 décembre 2023 dans le cadre du projet d'école sur le thème SPORT, ART et PARIS 2024. Ils ont pu découvrir les bâtiments emblématiques de Paris, 2 musées, l'Assemblée nationale où ils ont été accueillis par Vincent ROLLAND (député et conseiller départemental).

Arrivée le 12/10/2023 d'une nouvelle ATSEM : Anaïs USANNAZ au côté de Florine MARTIN, enseignante des maternelles

La parole aux associations

CLUB DU SOLEIL

Le Club du Soleil à Montagny est toujours heureux d'accueillir de nouveaux adhérents. Nous vous proposons : après-midi récréatifs, danse, tirage des rois, crêpes-party, loto, concours de belote, randonnées, sorties resto et un voyage en septembre. Alors, parlez-en entre vous et venez nous rejoindre. Nous vous recevrons en toute convivialité.

Mireille au 06 30 85 26 93

AMICALE DE LA ROCHE

Initialement la fête du village de la Roche avait lieu le 3ème samedi de janvier dans les années 70. Par la suite, l'Amicale décide de reporter la fête au 3ème samedi de juin – il y avait une messe à la chapelle et une soupe populaire au chaudron distribuée à midi aux habitants du village.
Dans les années 80, l'animation principale était la course « Tiercé » avec des ânes montés par les anciens et ensuite les plus jeunes. La journée se terminait par un grand bal à la salle des fêtes.
Dans les années 90, suite à la construction du village du Plan, l'animation de l'après-midi et le repas dansant se tenaient dans l'ancienne école.
En 2020, après la COVID, l'Amicale a décidé de faire la « Fête du pain » au four de la Roche au printemps et un repas avec les 2 villages.
Plus d'informations jeanpierremaitre@hotmail.fr

FÊTE DU VILLARD

Depuis toujours diront les anciens, l'association du Villard de Montagny existe.
Elle a, pendant de nombreuses année, organisé la fête de la Saint Roch, le dernier week-end d'août, qui réunissait autour d'un repas et d'un bal, les villages alentours. Les bénéfices ont permis de financer de nombreuses excursions pour les habitants du Villard (sud de la France, Alsace, Futuroscope, Italie,...)
Depuis l'épisode Covid, l'association a privilégié le rapprochement de ses habitants par une journée conviviale débutant par une messe à la Chapelle, un repas et un tournoi de pétanque sur le terrain, réhabilité pour l'événement.
Ses membres ont à cœur de perpétuer la tradition et rassembler les montagnolais autour du four à pain.
L'édition 2023, avec ses pains et pizzas cuits au feu de bois, a remporté un franc succès !
Julien DJALTI est désormais le nouveau président de l'association avec Florence MATTELIN, trésorière et Elodie POZIN-ROUX, secrétaire. De nombreux habitants du village sont membres actifs et font vivre le hameau du Villard.
Aujourd'hui, l'association souhaiterait s'ouvrir à tous les montagnolais pour les futurs événements.

FÊTE DE LA THUILE

Elle a lieu chaque année début juillet. Petits et grands se retrouvent autour de la kermesse avec ses stands, du pain fait au four communal, du repas champêtre et du bal populaire.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Elle a pour but de récupérer des fonds pour financer des activités dans le cadre de la scolarité des enfants. Tout au long de l'année, elle se mobilise pour organiser des manifestations, comme la vente de chocolats de Noël, vente de brioches, etc.

Plus de renseignements : ape73montagny@gmail.com

ASSOCIATION DES JEUNES DE MONTAGNY

L'Association des Jeunes de Montagny existe depuis 1995, créée par nos anciens de la commune sous le nom de Comité des Fêtes, repris aujourd'hui par nos jeunes qui sont heureux de pouvoir faire perdurer, de génération en génération, cette tradition qui fait partie de notre patrimoine.

Nous essayons de faire vivre au mieux ce village grâce à la fête de la Saint Germain organisée chaque année début août. On peut y retrouver du pain cuit au feu de bois ainsi que de nombreuses animations, notamment la danse des enfants du village, le repas avec la soupe au chaudron, le bal, la retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice. Cette journée nous permet de nous retrouver, de passer de bons moments et de créer plein de beaux souvenirs.

Nous essayons aussi de faire un repas convivial lors de la Saint Sébastien et d'organiser des voyages tous les deux ans dans le but de passer des instants uniques.
L'Association des Jeunes de Montagny tenait à remercier la municipalité, l'ensemble des bénévoles ainsi que les donateurs pour leurs engagements et leur participation.

GYM PLUS

GYM PLUS est une association de gym bien-être qui propose des cours sur la commune de Montagny, le mercredi soir de 19h40 à 20h40 au sein de la salle de motricité de l'école.
Les séances sont des cours de sport santé, ayant pour objectif de développer et/ ou de maintenir vos capacités cardio-respiratoires et musculaires, mais également votre coordination ainsi que votre équilibre. Les séances sont accessibles à toutes les générations, réalisées dans la bonne humeur et dispensées par des éducatrices sportives diplômées d'état Francine BLARDONE et Angélique MATHELET.

AS MONTAGNY

Le club de l'AS Montagny est un des derniers petits clubs de football dans le district de Savoie. Nous sommes toujours à la recherche de jeunes pour faire perdurer le club dans les années à venir, pour qu'il puisse fêter ses 50 ans d'existence. Le foot est l'une des dernières associations qui réunit les habitants du village le dimanche après-midi.
Nous remercions d'ailleurs, tous les supporters qui nous encouragent tous les dimanches et font aussi vivre le club grâce à leur soutien.
Le club va organiser un concours de belote le samedi 16 mars 2024, nous vous y attendons nombreux.
Merci à tous et bonne année 2024 !

ASSOCIATION DE CHASSE AGRÉEE

L'ACCA de Montagny a été créée en 1968. Elle est composée d'un conseil d'administration et d'un bureau (association loi 1901 sous la tutelle de la Préfecture de Savoie). M. MAITRE Jean-Pierre en est le président depuis 1995. Elle compte 80 sociétaires de l'âge de 16 ans, au plus ancien 80 ans.

- L'association est composée de 7 équipes avec un responsable
- Les jours de chasse sont les samedis, dimanches, mercredis, jeudis et jours fériés du 2ème dimanche de septembre au 31 janvier.
- L'association assure une bonne organisation technique de la chasse, favorise sur le territoire de la commune le respect d'un véritable agro-sylvo-cynégétique de la faune sauvage. Tous les ans, à la même date, elle procède à des comptages nocturnes gérés par l'Office National des Forêts, qui nous attribue et impose un nombre de bracelets de cervidés et chevreuils à prélever.
- Les membres de l'association participent à l'entretien des chemins, élagages des pistes en forêt, etc.
- Une réserve de chasse au-dessus du stade permet aux Montagnolais, à l'automne, d'entendre le brâme du cerf.

Plus d'informations
jeanpierremaitre@hotmail.fr

Infos hivernales

CHENEAUX

Il est rappelé que le bon entretien de vos cheneaux évite l'écoulement de l'eau et la formation de glace sur le domaine public. Assurez-vous qu'ils soient correctement raccordés.

DÉNEIGEMENT VOIRIE

En période hivernale, l'évacuation de l'éventuel bourrelet de neige laissé au passage des engins de déneigement est à la charge exclusive du propriétaire avec interdiction de remettre la neige sur la bande de roulement de la chaussée.

CHAUFFAGE AU BOIS

La pollution dans notre vallée peut être impactée par les émissions de particules fines du chauffage au bois. Afin de limiter ces émissions, préférez du bois sec et évitez, par exemple, de brûler des déchets de bois de chantier.

État Civil

MARIAGE

Anne-Claire ZDONOWSKI et Stéphane RONEZ

NAISSANCES

Elya VIRY née le 25 mai
Finn BOIS né le 4 juillet
Léon DJALTI né le 16 octobre
Marcus WIDHOFF né le 9 novembre

DÉCÈS

M. Stéphane SIGNORET le 8 mars
Mme Amédine MAITRE épouse VIBERT le 21 mars
Mme Aurélie EYNARD-MACHET épouse PONT le 12 juin
M. AMIEZ Jean le 19 juillet
M. EYNARD-MACHET Jules le 14 décembre

CALENDRIER 2024

- ✓ Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.
- ✓ Les enfants nés en 2008 doivent se faire recenser auprès de la mairie l'année de leurs 16 ans.